

Biocontact donne la parole à...

André Cicolella

Chimiste, toxicologue et chercheur en santé environnementale, enseignant à l'Ecole des affaires internationales à Sciences Po Paris et président du Réseau environnement santé (RES), il lance en 2017 la campagne Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, qui prend aujourd'hui de l'ampleur.

Peu après sa création, en 2009, le Réseau environnement santé (RES) avait déjà gagné sa première bataille : l'interdiction du bisphénol A dans les biberons en 2010. Racontez-nous...

La méthode du RES est très simple : mettre dans le débat public les connaissances scientifiques validées. Dans le cas du bisphénol A (BPA), on disposait depuis 2016 des résultats de la conférence de consensus de Chapel Hill, aux Etats-Unis, qui concluait : « Le BPA est suspecté d'être impliqué dans les grands problèmes de santé actuels : cancer du sein, cancer de la prostate, diabète de type 2 et obésité, atteinte de la reproduction, problèmes neurocomportementaux. » Ces effets pouvaient survenir à des doses très inférieures à la norme définie par les agences. La dose que pouvait ingérer un nourrisson via le biberon était très élevée. Aussi, nous avons alerté les groupes parlementaires. C'est ce qui a conduit les sénateurs radicaux à proposer la loi d'interdiction.

Où trouve-t-on les perturbateurs endocriniens (PE) comme le BPA ? Qui est exposé ? Avec quelles conséquences sur la santé ?

On les trouve surtout dans la sphère domestique : produits d'hygiène, cosmétique, produits de nettoyage, plastique, alimentation, ameublement, matériel électronique... La contamination est donc quasi totale. Les PE sont impliqués dans les grandes maladies chroniques qui sont en augmentation aujourd'hui non seulement en France mais dans le monde : cancers (en France, les hommes ont 2 chances sur 3 de contracter un cancer avant l'âge de 75 ans et 1 chance sur 3 d'en mourir), maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires, troubles du comportement (hyperactivité, autisme, baisse du QI...), troubles de la reproduction (en France, en 50 ans, les hommes de 30 ans ont perdu 2 spermatozoïdes sur 3).

Avec la Stratégie nationale perturbateurs endocriniens, que vise le RES aujourd'hui ?

Après les lois d'interdiction dans les biberons et les contenants alimentaires, nous avons demandé lors de la conférence environnementale qu'une stratégie nationale soit adoptée, pour ne pas procéder substance par substance. Le principe de base est la réduction de l'exposition de la population, sans faire référence donc à une limite à ne pas dépasser. Les PE ne sont pas des substances chimiques comme les autres car leurs effets peuvent être plus forts à faible dose qu'à

forte dose. A cela s'ajoute le risque d'un effet cocktail, qui empêche de gérer chaque substance séparément. Les inspections générales (Santé, Ecologie, Agriculture) ont publié un rapport d'évaluation très positif en février 2018, ce qui a ouvert la voie à la 2^e phase.

Cette deuxième phase s'appuie désormais sur l'engagement concret des collectivités locales. En quoi consiste-t-elle et combien de collectivités l'ont signée à ce jour ?

Nous avons lancé la charte des Villes et Territoires sans PE en octobre 2017. Cette charte comprend 5 points : pesticides et biocides, alimentation, formation et information, commande publique selon des critères d'écoconditionnalité et compte rendu annuel. Aujourd'hui, près de 200 villes l'ont signée, soit directement (Paris, Strasbourg, Toulouse, Limoges...), soit via leur communauté d'agglomération. De plus, 3 régions (Ile-de-France, Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et 2 conseils départementaux (Tarn et Haute-Garonne) l'ont signée. Aujourd'hui, 1 Français sur 3 vit dans un territoire couvert par la charte ! Ce n'est pas tout : la charte est aussi signée en Espagne par 13 villes dont Madrid, Barcelone et Séville.

Au-delà de l'interdiction des PE, pour quoi milite le RES plus largement ?

La France a signé ces engagements lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011 et septembre 2018 mais, curieusement, elle n'en fait pas état dans la Stratégie nationale de santé, ni même dans le projet de Plan national santé environnement n° 4. Il faut qu'un grand débat s'ouvre dans la société française par rapport à

cet enjeu, qui nécessite de refonder notre politique de santé. Il faut sortir du modèle biomédical qui s'est imposé dans l'après-guerre et a conduit à réduire la politique de santé à une politique de soin. C'est bien de soigner les gens quand ils sont malades mais c'est tout aussi important de faire en sorte qu'ils soient le moins malades possible et ce n'est pas seulement un problème de tabac et d'alcool.

Après cet énorme chantier, d'autres projets ?

C'est déjà beaucoup. Il s'agit ni plus ni moins que de réussir la 2^e révolution de santé publique, en référence à la 1^{re} qui a eu lieu à la fin du XIX^e siècle et a permis de faire régresser les grandes maladies infectieuses comme la tuberculose, voire pour certaines d'entre elles, comme le choléra ou le typhus, les faire disparaître, en s'attaquant aux causes environnementales. On a agi principalement sur l'eau, le ramassage des déchets, les espaces verts, on a amélioré l'habitat, on a agi sur l'éducation, les droits sociaux... C'est exactement ce qu'il faut faire aujourd'hui pour faire régresser l'épidémie de maladies chroniques. On a pris conscience de la crise climatique et on a commencé à agir ; il est temps de faire de même face à la crise sanitaire ■

www.reseau-environnement-sante.fr